



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
04.06.2015

Date de la convocation des conseillers :
04.06.2015

point de l'ordre du jour no:
10B

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 12 juin 2015

Présents: Spautz, bourgmestre, Kox, Tonnar, Hinterscheid, Codello, échevins, Maroldt, Knaff, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Hansen, Freis, Mischo, Biltgen, Kersch, Majerus, conseillers

Espen, secrétaire général

Absents: Bernard, conseiller

Le Conseil Communal;

Objet: Acte d'acquisition entre la Ville et Madame Ute JENSEN

Considérant qu'il s'agit d'un acte administratif d'acquisition entre la Ville et Madame Ute JENSEN par lequel la Ville acquiert la maison sise 7, rue Jean Origer à L-4271 Esch-sur-Alzette, inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Nord, au lieu-dit « rue Jean Origer », n° 569/8181, d'une contenance de 40 centiares pour 170.000,- EUR. L'acquisition se fait dans le but d'y aménager de logements à caractère social, donc dans un but d'utilité publique;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

l'acte d'acquisition entre la Ville et Madame Ute JENSEN.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 25.06.2015

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

La bourgmestre,